



## 29

### Garantir aux retraités agricoles d'être traités comme tous les Français

#### Les enjeux

Avec des retraites inférieures de près de moitié à la moyenne française qui atteint environ 1 400 € nets par mois, la FNSEA regrette l'abandon de la réforme systémique telle que promise par Emmanuel Macron.

Pour les agriculteurs, cette réforme représentait l'opportunité d'être traités comme tous les autres assurés sociaux. En lieu et place, nous gardons un système très complexe et spécifique avec des prestations retraite largement forfaitaires, un calcul de la retraite sur l'intégralité de la carrière et non sur les 25 meilleures années comme au régime général, une sur-sollicitation du régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui finance à 90 % des droits gratuits...

**Pour la FNSEA, il est urgent de faire converger les modes de calcul des retraites des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants.**

\_ **Par une réforme de notre régime de retraite** garantissant des droits similaires à ceux des salariés et des indépendants (calcul sur les 25 meilleures années, minima financés par la solidarité nationale...).

\_ **Par une harmonisation du calcul** des minima de retraites agricoles avec les règles applicables au minimum contributif (retraite minimum des salariés).

Parallèlement, nous demandons la mise en place d'un dispositif de départ anticipé (aide relai) pour les exploitants qui terminent leur carrière en mauvaise situation financière ou en mauvaise santé et transmettent à un jeune agriculteur.

#### Nos propositions

**A - Rétablir l'équilibre financier :  
La durée de cotisation plutôt que l'âge de la retraite**

Pour rétablir l'équilibre financier des régimes de retraite, la FNSEA estime préférable d'allonger la durée de cotisation en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie, plutôt que de toucher à l'âge de départ. Aujourd'hui, la durée d'activité est fixée en fonction de la génération de l'assuré : 43 ans d'activité à compter de la génération 1973. Cette durée de 43 ans pourrait se décaler aux générations précédentes.



## 29

### Garantir aux retraités agricoles d'être traités comme tous les Français

#### Nos propositions

#### **B - Faire converger les modes de calcul des retraites des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants**

\_ Calculer la retraite de base des non-salariés agricoles sur les seules 25 meilleures années de revenus comme pour la majorité des autres Français (à minima, suppression du palier à 30 points en matière d'acquisition de retraite proportionnelle).

\_ Faire converger les règles de détermination de l'assiette de cotisations entre les indépendants en fusionnant l'assiette des cotisations sociales et celle de la CSG/CRDS.

\_ Après les récentes avancées en matière de minima de pension pour les chefs d'exploitation et les membres de la famille, faire converger les règles du minimum de retraite agricole avec celles du minimum contributif. Il s'agirait d'adopter les mêmes plafonds et d'exclure du calcul des minima des conjointes les pensions de réversion.

\_ Forfaitiser la bonification pour enfants attribuée aux retraités ayant élevé 3 enfants ou plus, actuellement fixée à 10 % du montant de la pension, afin de ne pas pénaliser les retraités dont les pensions sont les plus faibles.

#### **C - Aider les agriculteurs usés à transmettre à des jeunes**

\_ Des dispositifs de départ anticipé pour les exploitants qui terminent leur carrière en mauvaise situation physique ou financière (aide temporaire de 1 000 € par mois et prise en charge des cotisations sociales de l'exploitant et des membres de sa famille qui participent aux travaux).